

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 3029

présenté par
Mme Thillaye

ARTICLE 5 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, ajouté en commission, propose d'interdire le financement par l'Agence de l'eau de la construction, de l'alimentation, de l'entretien ou du démantèlement des réserves destinées à l'irrigation, et de limiter le financement de la construction de ces ouvrages aux seuls agriculteurs qui les utiliseront.

Il semble au contraire que l'Agence de l'eau doit pouvoir intervenir financièrement dans ces dossiers, qui relèvent pleinement de son périmètre et permettent de piloter une stratégie cohérente à l'échelle des territoires.

Il est donc proposé de supprimer cet article.